

Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française

avant-propos du ministre Jean-Jacques AILLAGON, 2003.

Avant-propos

Le Premier ministre a fixé trois priorités à la politique en faveur de la langue française et de la diversité linguistique : assurer sur notre territoire la primauté du français, veiller à la pérennité des langues régionales, réaffirmer la place de notre langue sur la scène internationale. Il m'appartient de présenter les premiers résultats de l'action du Gouvernement au regard de ces objectifs et de proposer de nouvelles perspectives.

- En France, tout d'abord, la mobilisation des services de contrôle a permis, dans le domaine de la consommation, de ramener le taux d'infractions à son niveau le plus bas depuis la publication de la loi du 4 août 1994. Il est essentiel que nos concitoyens, dans leur vie quotidienne, au travail, pour l'accès au savoir et à la culture, puissent disposer d'une information en langue française.

Facteur de la réussite scolaire, de l'intégration, de la promotion sociale et professionnelle, la maîtrise de la langue française constitue une autre dimension importante de notre politique linguistique. La mise en œuvre du plan de prévention de l'illettrisme dans l'enseignement ainsi que du contrat d'accueil et d'intégration pour les personnes s'installant en France de manière durable et légale concourt à cet objectif.

Le développement de l'apprentissage en France des langues vivantes, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, la promotion de l'enseignement du français à l'étranger sont les conditions du plurilinguisme : ils font l'objet d'une attention continue de la part du Gouvernement.

- Langue de la République, ciment de la citoyenneté, le français n'est pas pour autant la seule langue parlée sur notre territoire. Les langues régionales ont droit à une reconnaissance légitime comme éléments de notre patrimoine et vecteurs de création. Le 4 octobre prochain, les Assises nationales des langues de France, dont j'ai souhaité la tenue, contribueront à fixer le cadre d'une politique cohérente dans ce domaine.

- Au plan international, le Gouvernement a donné une priorité forte à l'Union européenne. La France et la Francophonie unissent leurs efforts pour parer au choc linguistique qui résultera de l'adhésion de dix nouveaux pays, analysé en profondeur dans le rapport parlementaire présenté par Michel Herbillon. Des moyens sans précédent sont consacrés à la consolidation de la place de notre langue dans les institutions européennes et au renforcement de sa capacité d'attraction auprès des futurs diplomates et fonctionnaires des pays adhérents.

Le rayonnement du français est également lié à la vitalité de notre coopération culturelle et audiovisuelle avec ces pays, que j'entends consolider dans le prolongement de mes rencontres en avril dernier avec des artistes et des responsables politiques hongrois, polonais et roumains. La diffusion du livre français dans les pays d'Europe centrale et orientale doit en particulier être améliorée : j'ai confié à Alain Gründ, président de l'office de promotion internationale, une mission visant à proposer des mesures en ce sens.

La création d'une chaîne d'information internationale en français, en faveur de laquelle je me suis engagé, est une autre illustration de l'action du Gouvernement pour assurer la diversité des langues et des cultures.

Enfin, je souhaite que, dans la perspective prochaine du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi du 4 août 1994, un bilan d'ensemble de notre politique en faveur de la langue française soit dressé. Il convient de réfléchir aux moyens d'entreprendre une politique encore plus dynamique, adaptée au contexte nouveau que créent les technologies de l'information, le renforcement de l'intégration européenne et la mondialisation des échanges. Je compte proposer prochainement au Premier ministre de désigner une mission pour réaliser ce bilan.

Jean-Jacques ALLAGON Ministre de la culture et de la communication.